

INSCRIPTION DE L'IVG DANS LA CONSTITUTION: UNE VICTOIRE POUR LES FEMMES DU MONDE ENTIER

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 05 mars 2024

“Je dis aux jeunes générations: Vous avez dépassé nos rêves”
Claudine Monteil, militante féministe et plus jeune signataire du Manifeste des 343,
présidente de Femmes Monde, association membre de la CLEF

C'est une journée historique, une victoire tant attendue par les féministes ! Le Congrès vient de voter en faveur de l'inscription de l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution. Le texte a été adopté avec 780 voix pour, et 72 voix contre.

« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. », ajouté après le dix-septième alinéa de l'article 34 de la Constitution.

Par ce vote, la France élève l'avortement au rang des libertés fondamentales. Elle est le premier pays à le faire.

Quelques mois avant nous, les femmes polonaises ont montré qu'en unissant leurs forces, elles étaient capables de défaire un gouvernement réactionnaire. Aujourd'hui en France, l'inscription de l'IVG dans la Constitution a été rendue possible grâce à la mobilisation sans relâche des féministes et des femmes parlementaires qui ont courageusement porté ce texte.

Cette victoire est la réalisation de plusieurs décennies de luttes féministes. Le combat des femmes est essentiel, car c'est celui qui l'emporte. Les femmes sont porteuses de la défense de leurs propres droits. C'est grâce aux combats menés de hautes luttes par les femmes, que nos droits sont inscrits dans les lois et aujourd'hui dans notre Constitution.

L'inscription de l'IVG dans notre Constitution a une dimension particulièrement symbolique certes, mais elle engage également l'État à en faciliter l'accès. La Ministre Aurore Bergé, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a annoncé que le décret autorisant les sages-femmes à pratiquer une IVG instrumentale - actuellement trop restrictif pour permettre une réelle avancée - sera réécrit et assoupli, garantissant ainsi un accès à l'IVG dans de meilleurs délais.

Lors du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la CLEF sera vigilante aux moyens nouveaux qui seront donnés pour améliorer l'accès à l'IVG.

Quelques jours avant la 68eme édition de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW 68) - rendez vous annuel du principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes - la France et les féministes françaises seront fières d'apporter ce cadeau aux femmes du monde entier qui se battent chaque jour pour leur droit à disposer de leur corps.

Cette victoire est un soutien et un espoir pour les féministes du monde entier. La CLEF espère que cette décision de la France inspire le reste du monde et incite les Etats à appliquer les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à savoir "que toutes les femmes et les filles puissent avoir accès aux services d'avortement et de planification familiale lorsqu'elles en ont besoin".

Merci aux féministes qui ont fait de ce rêve une réalité. Ne cessons jamais de lutter pour nos droits et notre liberté !

Sororité avec les femmes du monde entier !

Contact Presse:

Céline THIEBAULT MARTINEZ, présidente

0673382667